

EXEMPTION DES DROITS DE SCOLARITÉ MAJORÉS POUR LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS À LA MAÎTRISE RECHERCHE

Nom :	Prénom :	Matricule :
Citoyenneté :	Programme :	
Directeur de recherche :		
Codirecteur :	Codirecteur :	

DEMANDE DU QUOTA DE L'ÉCOLE

Profil d'admission : le candidat doit être inscrit, étudiant étranger (avec visa), avoir suivi au moins 6 crédits de cours aux études supérieures à Polytechnique et être en période de scolarité de programme.

Critères : les exemptions seront accordées en fonction de la qualité du dossier académique et du nombre de crédits réussis.

Règles particulières : l'étudiant ne peut pas recevoir d'exemption une fois la période de scolarité de programme terminée (c'est-à-dire 4 trimestres pour la maîtrise recherche); l'étudiant ayant déjà obtenu une exemption doit présenter une demande de renouvellement à chaque trimestre pour lequel il est éligible, incluant le trimestre d'été, et ce avant la date limite spécifiée ci-dessous.

Date limite pour présenter une première demande ou une demande de renouvellement :
15 janvier pour l'hiver; **15 mai** pour l'été; **15 septembre** pour l'automne

Première demande

Demande de renouvellement

Exemption demandée pour le trimestre : _____

Premier trimestre d'inscription : Automne _____

Exemption déjà accordée pour le trimestre : _____

Hiver _____

Été _____

Nombre de crédits complétés : _____

Moyenne cumulative : _____

Nombre de trimestres complétés en scolarité de programme : _____

Signature de l'étudiant

Date

RECOMMANDATION DU DIRECTEUR DE RECHERCHE

Recommandation du candidat :

OUI

NON

Justification : _____

Signature du directeur de recherche

Date

RECOMMANDATION DU COMITÉ D'EXONÉRATION

Exemption accordée pour le trimestre : _____

Exemption refusée

Commentaires : _____

Signature autorisée du comité d'exonération

Date